



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14/12/2007

**Convention au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF des
Deux Sèvres avec le Centre Communal d'Action Sociale de Niort -
reversement**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Michel GENDREAU - Mme
Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU -
Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU -
Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme
Marie-Edith BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Dominique GUIBERT - M. Marc
THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Rémy LANDAIS donne pouvoir à Gérard NEBAS
- Valérie UZANU donne pouvoir à Isabelle RONDEAU
- Elsie COLAS donne pouvoir à Madeleine CHAIGNEAU
- Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY
- Franck GIRAUD donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Adjoints :

Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 décembre 2007

DELIBERATION D20070516

**Deux Sèvres avec le Centre Communal d'Action Sociale de Niort
- reversement**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les Contrats Enfance et Temps libre signés avec la Caisse d'Allocations Familiales sont arrivés à expiration le 31 décembre 2006. Suite à une réforme engagée par la Caisse d'Allocations Familiales visant à mieux maîtriser et cibler ses dépenses en ces domaines, les deux dispositifs ont fusionné en un Contrat Enfance Jeunesse unique.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres, a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 novembre 2007.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 16 ans en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs, conformément aux engagements figurant au Contrat Enfance Jeunesse. Il est nécessaire d'établir les conventions entre la Ville et les opérateurs.

En outre, la CAF ayant versé à la Ville de Niort un acompte de la subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2007, il convient de procéder au reversement partiel du CEJ 2007 au CCAS pour un montant de 506 257,66 euros.

Pour les actions suivantes :

- La crèche Aquarelle
- La crèche familiale Farandole
- Le multi accueil Angélique
- La crèche Mélodie
- La halte garderie Bonneval
- La crèche Entraide maternelle
- Le Relais Assistantes Maternelles
- La Coordination

Imputation Budgétaire : chapitre 65 ; sous fonction 64 ; article 6574.

Par ailleurs, il est à noter la reprise en régie (CCAS) de la crèche « Entraide maternelle » à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder au versement de l'acompte délivré par la C.A.F. à la Ville de Niort, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Contrat Enfance Jeunesse, pour les actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention passée avec le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

